



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Taïwan - Déclaration du Président chinois - Position diplomatique de la France

Question écrite n° 16620

Texte de la question

Mme Laure de La Raudière interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur le positionnement de la France suite aux déclarations du président Chinois sur Taïwan. Le 2 janvier 2019, Xi Jinping, Président de la République populaire de Chine, a prononcé un discours dans lequel il appelle de ses vœux la réunification des deux Chine (la République populaire de Chine et Taïwan), proposant aux Taïwanais la solution « un pays, deux systèmes », sur le modèle de ce qui a été mis en place en 1997 avec HongKong. Par ailleurs, Xi Jinping a annoncé « ne pas renoncer au recours à la force » pour intégrer Taïwan à la République populaire de Chine, se réservant « le droit de prendre toutes les mesures nécessaires ». Or, Taïwan ne peut être comparé à Hongkong et n'est en aucun cas une partie de la Chine. Tout oppose Taïwan à la République populaire de Chine notamment en ce qui concerne le respect de la démocratie, mais également des droits de l'homme. En outre, ces menaces clairement prononcées par le Président chinois à l'encontre de Taïwan a un effet extrêmement négatif sur la paix et la stabilité de la région Asie-Pacifique. La Présidente de Taïwan, Mme Tsai Ing-wen, a déclaré que son pays n'accepterait jamais le principe "d'un pays, deux systèmes" proposé par Pékin et que cette position constituait le "Consensus de Taïwan". Taïwan entretient avec de nombreux pays, et particulièrement avec les grandes puissances démocratiques, des relations diplomatiques fortes, indépendamment de la Chine. Aussi, face aux pressions exercées par la Chine, elle souhaiterait connaître la position de la France quant aux récentes déclarations du Président chinois. Par ailleurs, elle voudrait savoir si la France envisage d'envoyer prochainement un membre du Gouvernement en visite officielle à Taïwan.

Texte de la réponse

La France s'en tient à la politique d'une seule Chine et n'a pas de relations diplomatiques avec Taïwan. Dans le respect de ces principes, elle a avec Taïwan des échanges importants dans les domaines économiques et culturels, notamment dans les secteurs de forte expertise française comme par exemple l'innovation ou le développement durable. Un potentiel existe pour renforcer ses échanges sur la base de projets concrets, y compris en matière d'aéronautique et de tourisme. De manière générale, la France est favorable au développement des échanges et de la coopération entre les deux rives. Il est naturellement dans l'intérêt de tous que la paix et la stabilité puisse être préservée et la voie du dialogue privilégiée en cas de différend. Il n'est actuellement pas prévu de déplacement d'un membre du gouvernement en visite officielle à Taïwan.

Données clés

Auteur : [Mme Laure de La Raudière](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (3^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16620

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 février 2019](#), page 1036

Réponse publiée au JO le : [19 mars 2019](#), page 2617